

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

76008

Objet

CONCESSION DE LOGEMENT
PAR NECESSITE DE SERVICE:
Dépôt de matériel de
GUIGNELLE : M. BATAILLON
Gérard

DATE DE CONVOCATION

20 août 1976

DATE D'AFFICHAGE

20 août 1976

Nombre de conseillers
en exercice 26

Nombre de présents 18

Nombre de votants 18

SOUS-PRÉFECTURE-ROCHEFORT
ARRIVÉE LE

31. AOUT 1976

DÉLIBÉRATION EXECUTOIRE
(Art. 46 du C. M.)

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante seize
le vingt août à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TETARD, Melle FOUCHE, MM. STIPAL,
BUCHET, DUFOUR, COLLE, MONTRON, LARGETEAU, LACHAUD, BERLAND, BOUCHET,
BARRIERE, BOUTET, DOMEQO, DOIREAU, FAVIERE, DELAIR.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM.

Absents : MM. BUJARD, BROTEAU, NAULIN, PAPEAU, RIVIERE, TAP,
Mme BIDEAU

Monsieur MONTRON a été élu Secrétaire.

Par délibération en date du 12 avril 1966, approuvée le
20 avril 1966, le Conseil Municipal a décidé que le logement
construit à proximité du dépôt de GUIGNELLE, serait concédé
à M. RAMBERT Marcel.

L'intéressé a quitté ses fonctions de gardien à compter
du 1er Juillet 1976, et il est proposé de désigner M. BATAILLON
Gérard pour le remplacer comme gardien du dépôt de matériel
de GUIGNELLE

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'arrêté ministériel, modifié, du 14 décembre 1954
relatif aux conditions d'occupation par des agents communaux
et de certains établissements publics communaux, d'immeubles
appartenant à ses Collectivités ou détenus par elles ;

DECIDE :

- que le logement construit à proximité du dépôt de matériel
de GUIGNELLE sera concédé à M. BATAILLON Gérard qui sera
chargé d'assurer le gardiennage du dépôt en dehors des
heures de service, et de répondre aux besoins d'urgence.

*/....

- que ledit logement sera concédé par nécessité absolue de service
à M. BATAILLON Gérard

- que la dite concession comportera la gratuité du logement nu,
en contre-partie des charges imposées à l'occupant .

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et an susdits
Ont signé au Registre MM. les Membres présents à la séance

Pour extrait conforme au Registre

Pour le Maire
Le Premier Adjoint,



Guy TETARD



ARRÊTÉ

TELEPH. 05.31.04 ET 05.03.12

AW/MTR

PERSONNEL COMMUNAL

Le Maire de la Ville de Royan
Officier de la Légion d'Honneur
Ministre de la Coopération
Conseiller Général

Concession de logement par
nécessité absolue de service :

Monsieur BATAILLON Gérard
Dépôt de Matériel
Cité GUIGNELLE

VU l'arrêté ministériel du 14 décembre 1954, modifié,
relatif aux conditions d'occupation par des agents
communaux et de certains établissements publics
communaux, d'immeubles appartenant à ces Collectivités
ou déterus par elles ,

VU le décret n° 57 - 657 du 22 mai 1957 portant
codification des textes législatifs concernant
l'Administration communale et les textes subséquents,

VU la délibération du Conseil Municipal en date
du 12 avril 1966 fixant les conditions d'occupation
du logement construit à proximité du dépôt de matériel
de GUIGNELLE ,

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la
Ville,

ARRÊTÉ :

ARTICLE 1er - à Compter du 1er juillet 1976, le logement construit à
proximité du dépôt de matériel, Cité GUIGNELLE, est concédé par nécessité
absolue de service à Monsieur BATAILLON Gérard, ouvrier d'entretien de la
voie publique, titulaire .

ARTICLE 2 - Ladite concession comporte la gratuité du logement nu -

ARTICLE 3 - En contre partie de cet avantage, Monsieur BATAILLON Gérard
est tenu d'assurer, d'une part le gardiennage du dépôt en dehors
des heures normales de service, de répondre d'autre part aux besoins
d'urgence liés à l'exercice de ses fonctions, et d'effectuer les
menus travaux d'entretien ou de réparations incombant à la Ville .

ARTICLE 4 - Monsieur le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du
présent arrêté .

VU

31 AOUT 1976

A ROYAN, 20 AOUT 1976

ROCHEFORT-S-MER, le
Le Sous-Préfet

Pour le Maire
Le Premier Adjoint,

Pour le Sous-Préfet
Le Secrétaire en Chef

Guy TETARD

G. RIGONDEAUD



Handwritten signature of G. Rigondeaud

Handwritten signature of Guy Tétard